

qu'ils touchent directement à leur mandat et à leur champ de compétence, ont été négligés pour une raison ou pour une autre. Le programme spécial permettrait aux institutions de mettre en branle des activités novatrices, voire risquées, mais d'une durée limitée, de manière à en vérifier le bien-fondé. Le cas échéant, elles pourraient être intégrées ultérieurement à leur programme régulier. L'idée est qu'en servant de banc d'essai pour de nouvelles activités, le programme spécial pousserait les institutions à apporter des changements qui les fassent évoluer, ainsi qu'à réexaminer plus systématiquement les programmes inefficaces ou dépassés, en vue de les éliminer. De cette façon, les institutions pourraient continuer à jouer un rôle concret et utile.

Les mécanismes proposés pour faire face à l'inflation et aux fluctuations des taux de change-- lesquels sont examinés plus loin-- faciliteraient grandement aux institutions la tâche de prendre des mesures rapides et appropriées devant les obstacles extérieurs. Dans le cas de gains inattendus, ces mécanismes imposeraient une plus grande discipline à l'égard d'ajouts éventuels ou de toute autre activité non prévue et non inscrite au budget.

...ET DES STRUCTURES QUI RÉDUISENT LES RISQUES ÉVITABLES OU RESTREIGNENT L'EFFET DES RISQUES INÉVITABLES.

Toutes les institutions sont exposées à des risques, certains évitables, d'autres non. Parmi les premiers figurent les situations causées par des retards d'exécution ou des dépassements des coûts. L'inflation, les fluctuations de devises et, peut-être, d'autres facteurs extérieurs, sont des exemples de risques inévitables.

Nos propositions s'appuient sur trois hypothèses:

- les directeurs généraux et les conseils d'administration des institutions ont la responsabilité de protéger celles-ci, leurs programmes et les États membres, en prenant toutes les mesures appropriées qui relèvent de leur compétence pour réduire ou éliminer les risques évitables;
- les institutions devraient être dotées de moyens adéquats pour faire face à tout risque inévitable lorsqu'il est connu ou prévu;